Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC075-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 JUIN 2026

N° 2026DC/075 – Feuillet 1

Date de convocation : 29 mai 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 45	Votants : 52

Fonds de concours territorial
Attribution au profit de la Commune de Plouharnel

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, salle du Ménec à CARNAC.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Patrick GUERIN à Aurélie QUEIJO, Morgane GUERLAIS GOUAS à Fabrice ROBELET, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Mickael LE GLOANIC à Christelle JAFFRE DANET, Françoise NAEL à Yves NORMAND, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Patrick LE ROUX.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n°2023DC/119 en date du 29 septembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé le règlement des fonds de concours pour la période 2023-2026.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260605-2026DC075-DE

La Commune de Plouharnel a présenté la demande d'attribution de fonds de concours suivante :

Commune	Projet	Coût projet HT	Fonds de concours sollicité	Typologie
Plouharnel	Rénovation énergétique de l'école publique de l'Océan	92 741 €	46 370 €	Territorial

Après examen technique du dossier par les services de la Communauté de communes, cette demande est conforme aux conditions de versement prévues par le règlement des fonds de concours. Il appartient, dès lors, au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de ce fonds de concours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°2023DC/119 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2023 portant sur l'adoption du règlement des fonds de concours pour la période 2023-2026 ;

Vu le dossier conforme déposé par la Commune de Plouharnel ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 22 mai 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président en charge de la prospective financière et de la gestion budgétaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'approuver le versement d'un fonds de concours territorial d'un montant de 46 370 € à la Commune de Plouharnel pour le projet de rénovation énergétique de l'école publique de l'Océan ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Alexandre LANOË

Le Président,

Philippe LE RAY

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE